BULLETIN D'ADHESION



SDAS-FO Lozère

Site du Clos du Nid – Route de Mende 48100 GREZES Tél : 04 66 48 54 91

Mail: sdasfo48@orange.fr

Année **2025**

Nom	Prénom											
Adresse personnelle												
Code postal			Ville									
Téléphone						rtable						
Adresse mail	Date naissance											
Qualification Lieu de naissance												
Date d'adhésic	ate d'adhésion Sig					Signatu	re					
Lieu de Travail												
Adresse	Adresse											
Code postal		Ville										
Téléphone					n° SIRET							
Convention Collective :												
Temps de Tra	avail	☐ Temps plein				☐ Temps partiel						
Règlement des Cotisations												
Soit par Virement sur le compte bancaire du SDAS (voir références ci-dessous)												
 BIC: CEPAFRPP348 IBAN: FR7613485008000800565997429 RIB: Code Banque: 13485 Code Guichet: 00800 Numéro de compte: 08005659974 Clé RIB: 29 												
► <mark>Soit par chèques (</mark> 1 ou 4 ou 6 chèques) à l'ordre de « SDAS-FO 48 »												

Une fois rempli et signé, ce bulletin d'adhésion est à remettre à votre Délégué Syndical, où à renvoyer au SDAS (adresse ci-dessus) avec le(s) chèque(s) correspondant (s) suivant votre choix

(Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SDAS. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion, plus une période de 1 an et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés ». Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : le SDAS)

Tranches	Cotisation	Paiement	Paiement	Paiement	
de salaire mensuel net	Mensuelle	Annuel	par	tous les 2	
	En jaune après	par	Trimestre	mois	
	déduction fiscale	1 chèque	4 chèques	6 chèques	
		de	de	de	
De 1000 à 1400 €	10 € (3,40 €)	120 €	30 €	20 €	
De 1401 à 1800 €	12 € <mark>(4,08 €)</mark>	144 €	36 €	24 €	
De 1801 à 2200 €	14 € <mark>(4,76 €)</mark>	168 €	42 €	28 €	
Au-delà de 2200 €	16 € <mark>(5,44 €)</mark>	192 €	48 €	32 €	



Information sur les modalités de l'adhésion

SDAS-FO Lozère

Site du Clos du Nid – Route de Mende 48100 GREZES Tél : 04 66 48 54 91

Mail: sdasfo48@orange.fr

Secrétaire : Romain RICHARD 06 79 88 70 90

Trésorière: Sandrine OLIVA 06 20 40 57 98

Quel sera le montant de ma cotisation?

Tranches de salaire mensuel net	Cotisation Mensuelle	Cotisation Annuelle	Calcul de la cotisation pour un salarié à temps partiel :
	En jaune après déduction fiscale		Essayez de calculer quel serait votre salaire à temps plein. Puis voyez dans quelle tranche vous êtes et calculez votre cotisation mensuelle au
De 1000 à 1400 €	10 € (3,40 €)	120 €	prorata de votre temps partiel.
De 1401 à 1800 €	12 € (4,08 €)	144 €	Exemple : un salarié à mi-temps (50 %), avec un salaire mensuel de
De 1801 à 2200 €	14 € (4,76 €)	168 €	1.000€
Au-delà de 2200 €	16 € <mark>(5,44 €)</mark>	192 €	Salaire à temps plein : 1000 x 2 = 2000 €
			Cotisation 3 ^{ième} tranche, soit 14 € : 2 = 7,00 €

Adhésion en cours d'année : cotis. mensuelle x nombre de mois restants à couvrir jusqu'à la fin de l'année

A quoi servira votre cotisation?

Votre cotisation permet de financer l'action de FO dans le champ professionnel (Action Sociale) et au niveau interprofessionnel, tant au niveau départemental que national.

Cela vous permet aussi de recevoir l'information Fédérale.

Les modalités de règlement de vos cotisations, 4 choix possibles :

- Par Virement bancaire (références compte bancaire du SDAS au recto)
- Par 1 chèque annuel (chèque encaissé dès réception)
- Par 4 chèques trimestriels (voir modalités encaissement ci-dessous)
 - Par 6 chèques (tous les 2 mois) (voir modalités encaissement ci-dessous)
 - ► Pour faciliter le travail du Trésorier merci de faire passer tous vos chèques en début d'année au plus tard le 31Janvier. Merci

Quant sera effectué l'encaissement de mes cotisations ?

Date de remises des chèques pour un paiement annuel en 4 chèques	Pour les mois de	Date de remises des chèques pour un paiement annuel en 6 chèques	Pour les mois de
10 Janvier	Janvier/Février/Mars	10 Janvier	Janvier/Février
10 Avril	Avril/Mai/Juin	10 Mars	Mars/Avril
10 Juillet	Juillet/Août/Septembre	10 Mai	Mai/Juin
10 Octobre	Octobre/Novembre/Décembre	10 Juillet	Juillet/Août
		10 Septembre	Septembre/Octobre
		10 Novembre	Novembre/Décembre

Après le paiement de vos cotisations syndicales ?

Après réception de votre règlement, le Trésorier vous fera parvenir votre carte d'adhérent et les timbres correspondants. En début d'année suivante un reçu fiscal vous sera envoyé.

Déductions fiscales:

- 66 % du montant de la cotisation annuelle sont déductibles de l'impôt sur le revenu pour les salariés payant cet impôt (exemple : pour une cotisation de 10 €, après déduction fiscale, cela revient à 3,40 € par mois !)
- Les salariés ne payant pas d'impôt sur le revenu bénéficient d'un crédit d'impôts.

Assemblée Générale du SDAS :

Conformément à nos statuts, chaque année le SDAS organise une Assemblée Générale à laquelle vous serez invités. C'est l'occasion de faire le bilan moral et financier de l'année précédente, et éventuellement de modifier les statuts si nécessaire.